

Maisons-Alfort, le 23 juin 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide générique (bis) FULGURAT B

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société **HYGIENE et DERATISATION d'AUVERGNE** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit générique **FULGURAT B**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit générique (bis) FULGURAT B.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le nouveau produit FULGURAT B est un biocide de type 14 composé de 0,005% m/m de chlorophacinone se présentant sous la forme d'appât en bloc prêt à l'emploi.

La chlorophacinone est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	Chlorophacinone
N° CAS :	3691-35-8
Type de produit :	14

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 24 mai 2011, le pétitionnaire a déclaré le 6 juin 2011, annuler la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit générique (bis) FULGURAT B.

Anses – dossier n°20040833 – FULGURAT B

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que l'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20040833 du produit générique (bis) FULGURAT B, détenu par la société HYGIENE et DERATISATION d'AUVERGNE est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : Générique bis, chlorophacinone, TP14